

L'an deux Mil seize, le douze mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 03.05.2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, GESLIN Doriane, BARRACHIN Anne-Marie, CHIMENE-LEBRETON Nathalie et ANDARELLI Marie, Mrs CHABRIER Christian, BASTARD-ROSSET André et POCHAT-COTILLOUX Arnaud

ABSENTS ET EXCUSES : LARUAZ Francis et AVET-FORAZ André,

A été élue secrétaire : GESLIN Doriane.

**I. OBJET : Réhabilitation / Extension de la station d'épuration existante -
demande de subvention au titre de la DETR STEP. DEL-2016-12**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée communale le dossier technique du projet cité en objet dressé par le **Cabinet NICOT** qui consiste en la réhabilitation/Extension de la station d'épuration existante, en station d'épuration à Macrophytes de 500 E.H réalisée aux 2/3 soit 340 EH. Actuellement, +/- 95 logements dont l'école et sa cantine (+/-31 EH), la salle des fêtes (+/-6EH) sont raccordés à la station d'épuration ce qui représente +/- 242 EH sur la base de 2,5 EH par logement. La station d'épuration est donc saturée à hauteur de + 34%.

Ce projet concerne la réalisation des ouvrages suivants :

**Réhabilitation / Extension De La STEP existante
en STEP Macrophytes 500 EH réalisée aux 2/3**

Le coût global de réalisation est estimé à **404 537.01 € HT**

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet dressé par le **Cabinet NICOT** ;
- **PREND ACTE** du coût global de l'opération soit **404 537.01 €** hors taxes ;
- **SOLLICITE** une aide auprès de l'Etat :
 - Au niveau de la **DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux), pour un montant de **242 722.20 € H.T** soit 60% du montant global du projet ;
- **Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante :
 - ✓ **242 722.20 €** de subvention allouée par l'Etat, si dossier retenu,
 - ✓ **161 814.81 €** par un autofinancement communal soit 40% du montant global du projet, qui fluctuera en fonction des aides allouées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

II. OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015 DEL-2016-13

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

III. PRESENTATION AUX ELUS DU BULLETIN COMMUNAL

L'adjoint en charge de la communication au sein de notre commune, M. Christian CHABRIER présente aux élus le bulletin finalisé pour une distribution prévue dans le courant du mois de juin 2016.

Merci à tous les intervenants de la municipalité pour la production de ce bulletin.

IV. CHOIX DE DATE POUR LE REPAS 2016 DES AINES

Le conseil municipal réserve la date du dimanche 13 novembre 2016 pour le repas des aînés.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 28/05/16

Le Maire

Pierre BARRUCAND